

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 5 avril 2018

n°23

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRÉSENTS (31) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, T. BAUDIN., P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, Y. GANIVELLE, C. PAILLER, E. FARHAT, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (4) :

H. PREHER mandant a pour mandataire JP. ABELIN
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire M. LAVRARD
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY

EXCUSE (4) :

A. LAURENDEAU, L. BRARD, E. AUDEBERT, K. WEINLAND

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Modification et mise à jour des effectifs

- 1) Suite à la mutation d'un agent de police municipale et afin d'assurer la continuité du service, il est demandé de créer un poste sur le grade de gardien-brigadier, à temps complet.
- 2) Suite à la fin de la mise à disposition par la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault d'un agent en charge de l'accueil et de la pré-instruction des dossiers d'urbanisme pour le compte de la Ville et afin d'entériner son affectation au sein des effectifs, il est demandé de créer un poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet.
- 3) En raison de la mutation de l'assistante administrative du service Déplacements de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault vers la police municipale du service Prévention Médiation Sécurité Urbaine de la Ville, il est demandé de créer un poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet.
- 4) En raison du départ en retraite d'un agent technique en charge de la signalisation au sein du service Déplacements et afin d'assurer la continuité de service, il est demandé de créer un poste de catégorie C de la filière technique sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe sera supprimé, après avis du comité technique.
- 5) Afin d'entériner l'affectation d'un poste d'animateur sportif au sein de l'équipe d'animation du service des Sports, il est demandé de créer un poste sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe, à temps complet.
- 6) Suite à la mobilité d'un maçon au sein du service Aménagement urbain et afin d'assurer la continuité du service, il est demandé de créer un poste de catégorie C de la filière technique sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe sera supprimé, après avis du comité technique.
- 7) En raison du départ en retraite d'un serrurier au sein du service Gestion Entretien Patrimoine Bâti et afin d'assurer la continuité de service, il est demandé de créer un poste de catégorie C de la filière technique sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps

Acquitté en PREFECTURE le: 06/04/2018

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 5 avril 2018

n°23

page 2/2

complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint technique sera supprimé, après avis du comité technique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 34 du conseil municipal du 21 décembre 2017 portant modification et mise à jour des effectifs,

CONSIDERANT les motifs évoqués ci-dessus et la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de créer :

- 1) 1 poste sur le grade de gardien-brigadier, à temps complet,
- 2) 1 poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet,
- 3) 1 poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet,
- 4) 1 poste sur le grade d'adjoint technique ou sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet,
- 5) 1 poste sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe, à temps complet,
- 6) 1 poste sur le grade d'adjoint technique ou sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet,
- 7) 1 poste sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe ou sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet,

Le coût de la création de ces postes est prévu au budget 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **9 AVR 2018**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

